

## COMMUNE DE SAVINES-LE-LAC

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 1612-35 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire et le comptable public,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

## Note de présentation du compte financier 2025 Budget annexe du camping municipal

### 1. La section d'exploitation

#### 1.1 Résultat

#### Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes d'exploitation	782 067,88 €
Dépenses de fonctionnement	- 502 333,29 €
Résultats de l'année 2025	279 734,59 €

#### 1.2 Analyse

#### Les dépenses d'exploitation :

Les dépenses d'exploitation regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement du camping municipal notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives à l'énergie, à la location du terrain, aux frais de maintenance, de publicité, d'entretien de terrain et de bâtiments, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives, à la redevance pour enlèvement des ordures ménagères  
 Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 259 625 €. On observe toutefois un écart par rapport à nos prévisions de 24 155 € environ : baisse de certaines charges (entretien de réseaux, maintenance).

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 179 813,48 € pour l'année 2025. Elles étaient de 186 226 € environ en 2024. Cette baisse est en partie liée à une rupture de contrat en cours de saison.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre intégrait essentiellement la taxe de séjour encaissée par le camping et reversée à la Communauté de communes.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 8 487 €. Elles étaient de 9 626 € en 2024.

- **5) Les opérations d'ordre (chapitre 042)**

Ces opérations correspondent aux amortissements des investissements pour un montant de 54 406 €. Elles étaient de 58 934 € en 2024 et ont leur pendant en recettes d'investissement, pour le même montant.

**Récapitulatif des dépenses d'exploitation**

*(Montants arrondis)*

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
011	Charges à caractère général	302 049 €	259 625 €	-14.05 %
012	Charges de personnel	186 226 €	179 814 €	-3.44 %
65	Autres charges de gestion courante	14 267 €	1 €	-100 %
66	Charges financières	9 626 €	8 487 €	-11.83 %
042	Opérations d'ordre	58 934 €	54 406 €	-7.68 %
<b>Total des dépenses</b>		<b>571 102 €</b>	<b>502 333 €</b>	<b>-12.04 %</b>

**Les recettes d'exploitation :**

Les recettes du camping sont essentiellement issues du chiffre d'affaires de l'établissement : locations d'emplacements, de meublés et produits annexes. On retrouve également le remboursement de certains frais par des prestataires présents sur le camping (frais d'électricité notamment). Ces recettes atteignent 687 372 € HT en 2025, contre 627 116 € en 2024.

Certaines années, des recettes sont issues de remboursement des frais de personnel en arrêt maladie, et sont alors comptabilisées au chapitre 013 « Atténuations de charges ». Ces recettes se sont élevées à 1027,48 euros en 2025, contre 0 € en 2024.

## Récapitulatif des recettes d'exploitation

(Montants arrondis)

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation
R002	Excédent de fonctionnement reporté	36 695 €	92 715 €	+ 152.66 %
013	Atténuation de charges	0 €	1 027 €	
70	Produits des services	627 116 €	687 372 €	+ 9.61 %
76	Produits financiers	0 €	953 €	
77	Produits exceptionnels	5 €	0 €	
<b>Total des recettes</b>		<b>663 816 €</b>	<b>782 067 €</b>	<b>+ 17.81 %</b>

## 2. La section d'investissement

### 2.1 Résultat

#### a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	55 047,94 €
Dépenses d'investissement	- 154 191,55 €
Résultats de l'année 2025	- 99 143,61 €

#### b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Déficit de 99 143,61 € à reporter en 2026

**C) Solde des restes à réaliser : 0 €**

### 2.2 Analyse

#### Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine du camping et le remboursement du capital des emprunts contractés.

##### - **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 62 020,09 € en 2025.

Pour mémoire, le camping a plusieurs emprunts contractés, à taux fixes, auprès de différents établissements bancaires.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 391 047,79 €.

##### - **2) Chapitres 21 et 23**

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants :

- Réfection de certaines allées du camping pour 55 281 € HT environ

- Installation du Wifi dans le bureau d'accueil pour 2 285 € HT environ
- Changement d'une chaudière pour 33 904 € HT environ
- 

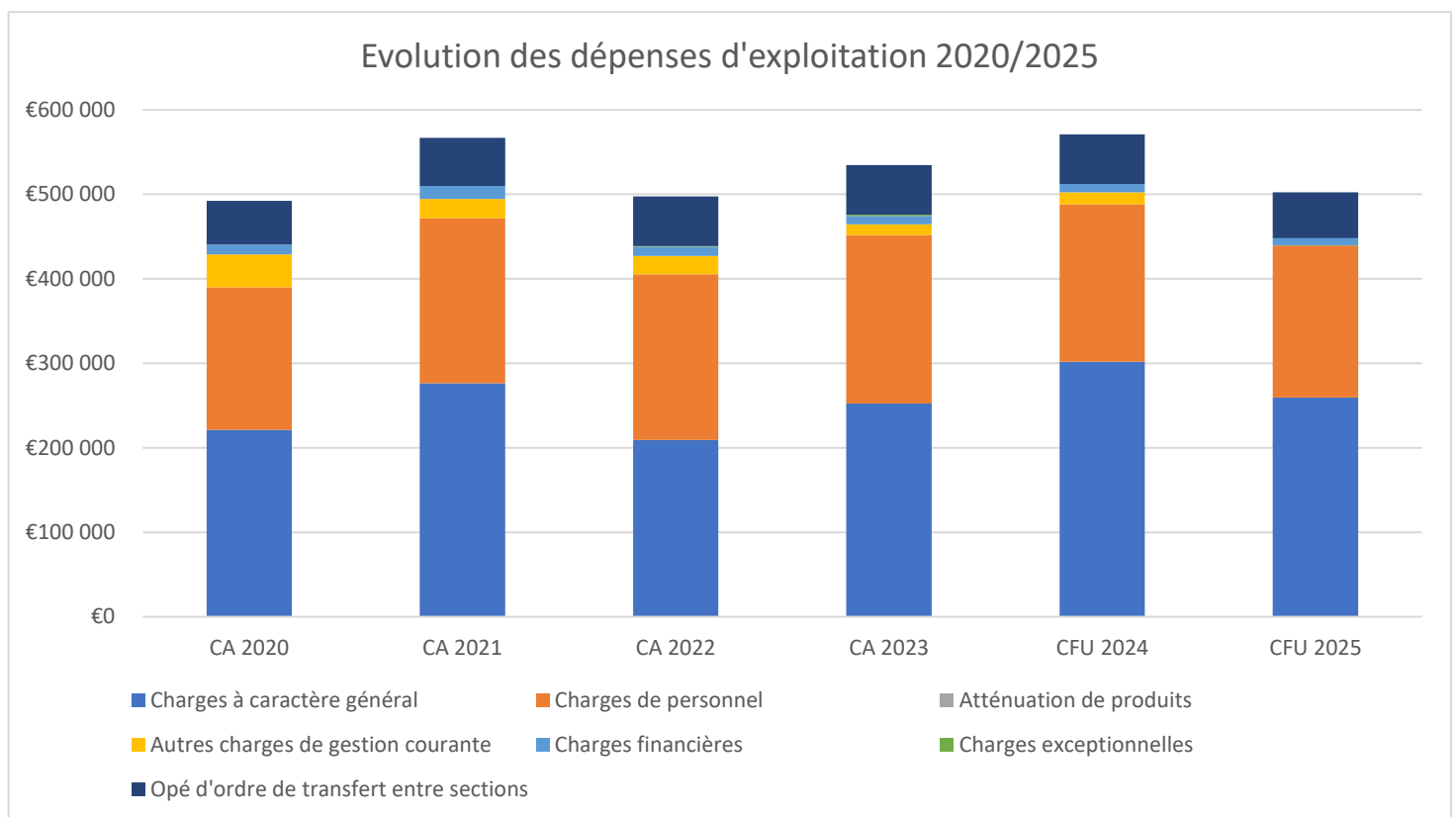
### Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les opérations d'ordre (correspondant aux amortissements des investissements antérieurs) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 54 405,72 € et correspondent aux seules opérations d'ordre.

Le camping viendra effacer le déficit de 99 143,61 € en dotant, au budget 2026, la section d'investissement d'une recette équivalente, issue du résultat d'exploitation excédentaire.

### III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation



## Evolution des recettes d'exploitation 2020/2025

